

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 17 MARS 2014 à 18H00**

**SALLE POLYVALENTE  
DES SALLES-SUR-VERDON**

**PRESENTS :**

Monsieur Charles Antoine MORDELET - Monsieur Jean-Pierre BAGARRE - Monsieur Jean-Marie GARRON - Monsieur Antoine FAURE - Monsieur Jean-Claude BIGOU - Monsieur Pierre MEYERE - Monsieur Georges PONS - Madame Noëlle CONTRUCCI - Monsieur Jean Claude LUCCIANI - Madame Gemma VIGIN - Monsieur Jean BACCI - Madame Christiane LOUBEYRE - Monsieur André COLDEBOEUF - Madame Denise GUIGUES - Madame Anne HOUY - Monsieur Pierre JUGY - Madame Patricia COSTE - Monsieur Roland BALBIS - Monsieur Frédéric GODANO.

**REPRESENTES :**

Monsieur Stéphane POISSON a donné procuration à Madame Anne HOUY.  
Madame Sylvie ROLLAND a donné procuration à Monsieur Jean BACCI.  
Madame Juliette DE REMUSAT a donné procuration à Monsieur Charles-Antoine MORDELET.

**ABSENTS ou EXCUSES :**

Monsieur Noel CONSTANS - Monsieur Christophe GUIOL - Monsieur Jean-Charles MILESI.

➤ **OUVERTURE DE SEANCE**

*La séance est ouverte à 18h00.*

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, réuni par convocation en date du 11 mars 2014.

Le Conseil désigne comme secrétaire de séance Madame Denise GUIGUES.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Attribution du marché d'ANC à Véolia Environnement
- Tarifications des diverses prestations du SPANC
- Versement de trésorerie au budget du SPANC
- Mise à disposition de Madame Christine MESSAGER, Attachée Territoriale
- Avance de trésorerie à l'association APSAD
- Validation des compensations définitives, au titre des compétences transférées
- Convention pour l'entretien des crèches entre l'EPCI et les communes concernées
- Validation de la durée des amortissements
- Vote des taux de la TEOM
- Vote des taux de la CFE
- Vote du Budget 2014 de la Communauté de communes

- Lieu de réunion du prochain Conseil
- Points divers

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil les délibérations suivantes :

- **Délibération n°24-03-2014 : Attribution du marché d'ANC à Véolia Environnement et tarification des prestations**

- Monsieur le Président informe l'assemblée que le marché d'Assainissement Non Collectif a été attribué à Véolia environnement. Parmi 4 soumissionnaires, les 3 meilleurs candidats ont été présélectionnés et reçus lors d'une phase de négociation. Véolia est sorti du lot en proposant, notamment, des tarifs très avantageux. Monsieur Le Président précise qu'en mutualisant ce service, la Communauté de communes a ainsi obtenu des tarifs parmi les plus bas du département. Cette information a été fournie par Monsieur Gildas BERROU, du CG83, qui a accompagné la Communauté de communes durant toute la procédure-marché.

Les tarifs des prestations sont les suivants (en euros HT - TVA à 10%) :

- Contrôle d'examen préalable de conception : 58 €
- Contrôle de vérification de l'exécution : 71 €
- Contrôle dans le cadre d'une contre-visite : 54 €
- Contrôle dans le cadre d'une vente : 82 €
- Contrôle ponctuel sur demande : 82 €

Pour Monsieur André COLDEBOEUF, souligne que la gestion en régie doit être sérieusement envisagée. Cet avis est partagé par l'assemblée, notamment par Messieurs Antoine FAURE et Rolland BALBIS.

Monsieur le Président précise que cette solution va être étudiée. Il rappelle qu'une solution d'urgence devait être trouvée, notamment pour débloquer les permis de construire et que ce marché est conclu pour une durée d'un an seulement. Il rappelle également que 2014 est une année de transition, au cours de laquelle Aups et Bauduen vont sortir du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, tandis que les communes d'Aiguines et de Régusse sont encore sous contrat. Les contrôles périodiques de l'existant seront, quant à eux, engagés dès 2015.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°25-03-2014 : Avance de trésorerie au budget annexe du SPANC**

- Monsieur le Président propose de verser une somme de 6 000 € au budget annexe du SPANC, qui est doté de l'autonomie financière, afin de disposer d'une trésorerie d'avance qui pourra par exemple servir afin de parer à d'éventuels impayés ou contentieux.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°26-03-2014 : Mise à disposition de Madame Christine MESSAGER, Attachée Territoriale**

Monsieur Le Président rappelle que Madame Christine MESSAGER est mise à disposition de l'APSAD par la commune d'Artignosc-sur-Verdon depuis le 5 novembre 2013, à raison de 2 jours par semaine. Il est désormais normal que cette mise à disposition s'effectue directement auprès de l'intercommunalité. A compter du 1er avril 2014, Madame Christine MESSAGER sera donc mise à disposition de la Communauté de communes, 2 jours par semaine, afin d'assurer la fonction de « Responsable Budgétaire et Fiscale ».

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°27-03-2014 : Avance de trésorerie à l'APSAD**

- Monsieur Le Président rappelle que la préfiguration de la Communauté de communes a été portée par l'association APSAD. Dans ce cadre, l'APSAD a obtenu une aide de la Région à hauteur de 40 000 €. Cette subvention a permis de recruter Monsieur Loïc IMBARD. La Région a déjà versé une avance de 20 000 €. Mais, afin de recouvrer les 20 000 € restants, l'APSAD doit justifier de 60 000 € de dépenses conformément au budget prévisionnel de l'action.

Monsieur le Président propose donc que l'intercommunalité consente une avance de trésorerie à l'APSAD à hauteur de 20 000 €. Il précise que ces 20 000 € seront intégralement remboursés à l'intercommunalité, une fois le solde de la Région acquis. L'APSAD sera alors dissoute et ses moyens financiers seront entièrement mis à disposition de la Communauté de communes (fin 2014).

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°28-03-2014 : Attribution des compensations définitives au titre des transferts de charges**

- Monsieur Le Président rappelle les travaux engagés par la Commission Locale d'Évaluation des Charge Transférées (CLECT). Le transfert des charges a déjà été évalué et discuté à plusieurs reprises ; il fait consensus.

Monsieur le Président précise que dès l'an prochain, la Communauté de communes percevra directement les loyers des crèches. Ces sommes seront alors restituées aux 11 communes, dans le cadre du transfert de charges, sur la base d'un loyer moyen (soit 45 990 € pour les trois crèches).

Monsieur Rolland BALBIS rappelle que pour la commune de Villecroze ce ne sont pas des loyers mais des charges supplétives estimées, qui ne sont donc pas directement perçues. Monsieur Le Président précise que ces sommes seront également prises en compte.

Monsieur Antoine FAURE propose de retenir l'option 1 (avec participations extérieures au gymnase) et non l'option 2 (sans participations extérieures au gymnase). En effet, acter l'option 2 reviendrait à acter la non-participation des communes de Salernes et Sillans-la-Cascade ou de la CAD au fonctionnement du gymnase. Or, cela n'est pas acceptable.

Monsieur Antoine FAURE rappelle que le SIVU est maintenu à titre transitoire pour l'année 2014, conformément à l'avis de la Préfecture et de la Trésorerie. Cette année, le SIVU va donc faire un appel à cotisation, y compris auprès des communes de Salernes et Sillans-la-Cascade, afin qu'il n'y ait pas de rupture. Cet appel à cotisation sera effectué sur une base peu élevée (2€/habitant).

Monsieur Pierre JUGY demande si un courrier officiel a été adressé à la CAD sur ce point. Monsieur le Président précise avoir sollicité la CAD par courrier, mais n'avoir reçu aucune réponse satisfaisante à ce jour. Après les élections, un courrier officiel sera donc adressé par l'intercommunalité aux communes de Salernes et Sillans-la-Cascade et à la CAD.

L'assemblée approuve l'option 1, approuve les attributions de compensation définitives, approuve les clauses de révision annuelles des attributions de compensation.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°29-03-2014 : Mise à disposition des bâtiments de crèches et convention pour leur entretien**

Monsieur le Président propose de passer convention avec les communes jusqu'alors gestionnaires des crèches afin d'assurer, pour le compte de l'intercommunalité, le petit entretien. En effet, la Communauté de communes ne dispose pas, à ce jour, de personnel technique.

Monsieur le Président précise que les frais de travaux sont à la charge de l'intercommunalité, notamment lorsqu'il sera nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur.

Monsieur le Président précise que cette convention sera conclue à titre transitoire, avec l'accord des Conseils Municipaux concernés (Aups, Régusse, Villecroze).

Monsieur Charles-Antoine MORDELET insiste sur l'importance d'avoir un tarif unique, pour tous les enfants de l'intercommunalité, commun aux trois crèches. Madame Anne HOUY et Monsieur le Président précisent que cela est le but de l'intercommunalité.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°30-03-2014 : Validation de la durée des amortissements**

- Monsieur le Président expose pour les EPCI de plus de 3 500 habitants l'obligation de prévoir les amortissements des biens acquis en investissement. Pour ce faire il présente un tableau fixant la durée minimum recommandée selon les catégories des différents biens. Monsieur le Président précise que ces durées pourront au besoin être revues ultérieurement.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°31-03-2014 : Vote des taux de la TEOM**

- Lors des discussions au sein du Syndicat Mixte du Haut Var, a été retenue la proposition de lisser le taux pour arriver à 10.75% sur 5 ans. Un certain nombre de communes y sont déjà. Pour les autres, en 2014 les taux évolueraient de la manière suivante : Aiguines 7,10% ; Artignosc-sur-Verdon 10.50% ; Bauduen 9.50% ; Moissac-Bellevue 10.20% ; Baudinard-sur-Verdon 9.26%.

Pour Monsieur Antoine FAURE, ce taux pourrait également être revu à la baisse.

Pour Monsieur Charles-Antoine MORDELET, c'est la prime à la mauvaise gestion et les augmentations vont être rapides pour les contribuables. Il précise que le budget municipal d'Aiguines intervenait jusqu'alors en complément de la TEOM. Il s'interroge également sur l'encaisse réelle du Syndicat.

Pour Monsieur Rolland BALBIS, le problème des taux vient du fait que le Syndicat n'aurait pas dû maintenir un écart de prix entre les communes clientes et adhérente. Il juge que le prix des OM devrait être le même sur tout le territoire. Il propose qu'une partie du service, aujourd'hui sous-traité, soit internalisée afin de générer des économies.

Monsieur Pierre JUGY regrette que la définition de ces taux n'ait pas été travaillée plus étroitement avec les élus de la CCLGV. Demain, il sera de la responsabilité des élus communautaires d'aller dans le détail du budget du Syndicat afin de réaliser des économies.

Monsieur Georges PONS souligne que le Syndicat a du amortir le départ de 3 communes, ce qui a un coût.

Pour Monsieur Antoine FAURE, il y a un gros travail d'information/sensibilisation à engager auprès des habitants : 430 kg de déchets / an /habitant sur le territoire, contre 300 kg au niveau national. L'effet du tourisme saisonnier joue certes en partie, mais n'explique pas tout.

Monsieur le Président rappelle que pour l'année 2014, la prise en charge d'une partie importante des coûts des déchetteries a été négociée avec le Syndicat : la gratuité de l'enlèvement des caissons, de l'enlèvement des monstres et du broyage des déchets verts. Pour ces derniers, Madame Denise GUIGUES précise qu'à ce jour le Syndicat dispose de deux broyeurs et facture aux communes l'utilisation du gros broyeur. Monsieur le Président indique que le broyage des déchets verts doit désormais être intégralement pris en charge par le Syndicat.

**Le Conseil adopte** cette délibération à la majorité.

Monsieur Jean-Pierre BAGARRE et Monsieur Charles-Antoine MORDELET s'abstiennent.

- **Délibération n°32-03-2014 : Vote des taux de la CFE**

- Monsieur le Président informe que le taux qui s'applique pour l'année 2014 est de 25,88%. Ce chiffre a été communiqué par la DGFIP, sur la base du taux moyen pondéré de l'année 2013.

Monsieur le Président précise qu'à partir de l'an prochain, l'intercommunalité pourra fixer ses taux plus librement, mais ceux-ci resteront toutefois encadrés.

Les élus communautaires regrettent de disposer d'un levier d'action réduit voire inexistant dans la mesure où la définition de ces taux est strictement imposée par les services de l'Etat.

Cette année, le produit de la CFE évolue très légèrement à la baisse (562 699 € contre 562 847 € l'an dernier) et ce malgré l'augmentation des bases communales.

Les taux correspondant pour chacune des communes sont les suivants : Aiguines : 20,55% ; Artignosc-sur-Verdon : 31,23% ; Aups : 28,23% ; Baudinard-sur-Verdon : 24,43% ; Bauduen :

27,94% ; Moissac-Bellevue : 28,02% ; Régusse : 28,02% ; Les Salles-sur-Verdon : 23,22% ; Tourtour : 26,02% ; Vérignon : 20,94% ; Villecroze : 26,18%.

Monsieur Charles-Antoine MORDELET émet des réserves sur l'unification des taux de la CFE : demain, si l'on va dans ce sens-là, les petites communes seront pénalisées par rapport aux plus grosses qui sont plus attractives. Il serait préférable de maintenir des taux différenciés.

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité n'a guère de choix : soit elle se finance via la TPU, soit par les taxes additionnelles (TH, TF, TFNB). Or, les élus ont unanimement retenu la première option, afin de ne pas avoir à lever de taxe additionnelle.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°33-03-2014 : Vote des taux de TH/TF/TFNB**

- Monsieur Le Président rappelle que les élus ont fait le choix de financer l'intercommunalité via la TPU d'une part et via la DGF bonifiée accordée par l'Etat d'autre part. Cette option permet aujourd'hui à la CCLGV de ne pas lever de fiscalité additionnelle. Il est donc proposé de voter la part intercommunale de TH, TF et TFNB à 0%

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité

- **Délibération n°34-03-2014 : Vote du BP 2014 de la Communauté de communes**

- Monsieur le Président informe que ce budget primitif a été présenté lors de la dernière réunion du bureau, le 12/03/2014.

Monsieur le Président regrette d'avoir à soumettre aujourd'hui ce budget au vote du Conseil, compte tenu des délais légaux, alors même que les services de l'Etat ne sont pas encore en mesure de fournir les chiffres définitifs (montant de la DGF, etc.) Ce budget doit donc être voté en ne disposant pas de l'ensemble des informations nécessaires. Au besoin, des DM pourront toujours être prises en cours d'année.

Monsieur le Président détaille le budget prévisionnel de la Communauté de communes. 1 315 882 € en recettes/dépenses de fonctionnement et 118 000 € de recettes/dépenses d'investissement ;

Il précise que des frais d'études ont été provisionnés (à hauteur de 37 000 €) mais qui ne seront pas nécessairement engagés, ainsi que des frais pour l'équipement mobilier des nouveaux locaux (à hauteur de 43 000 €).

Il précise que ce budget pourra être modifié par une décision modificative, si besoin afin de prendre en compte l'option 1 pour le gymnase au lieu de l'option 2, dans le cadre du transfert de charges.

Il précise que le premier versement de la DGF interviendra à compter du mois d'avril.

Le montant prévisionnel de cette dotation a été fixé à 250 000 €.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité

- **Délibération n°35-03-2014 : Vote du BP annexe du SPANC**

- Monsieur le Président présente le budget prévisionnel annexe du SPANC : 8 000 € de dépenses/recettes en fonctionnement, 0 € de dépenses/recettes en investissement.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°36-03-2014 : Vote du BP annexe des O.M.**

- Monsieur le Président présente le budget prévisionnel annexe des ordures ménagères : 1 442 770 € de dépenses/recettes de fonctionnement.

Il précise que cette somme correspond au produit attendu, lié à l'application des taux qui ont été fixés au sein du Syndicat Mixte du Haut Var.

**Le Conseil adopte** cette délibération à la majorité.

Monsieur Jean-Pierre BAGARRE et Monsieur Charles-Antoine MORDELET votent contre.

- **Délibération n°37-03-2014 : Lieu de réunion du prochain Conseil communautaire**

Le prochain Conseil communautaire est prévu le mardi 15 avril, à 18h00, en Mairie d'Aups, Salle du Conseil Municipal.

**Le Conseil adopte** cette délibération à l'unanimité.

- **Points divers**

- **Centres aérés et écoles :**

Monsieur André COLDEBOEUF intervient afin de demander aux élus de la Communauté de communes de prendre une délibération d'intention sur l'harmonisation des frais de scolarité entre les communes de la CCLGV avec ou sans école (Vérignon, Baudinard et Moissac). La situation actuelle pose en effet problème aux communes d'accueil, pour lesquelles ce sont directement les contribuables qui paient pour les autres ou qui peuvent être amenées à refuser des élèves. Monsieur André COLDEBOEUF précise que cette question n'est pas une compétence communautaire, mais doit être discutée dans ce cadre. Il intervient en tant qu' élu, mais également en tant que directeur d'école.

Monsieur Georges PONS répond que cette question ne concerne pas l'intercommunalité car elle n'est pas de compétence communautaire, elle est du ressort des seuls Conseils municipaux. Il précise que la commune de Baudinard-sur-Verdon a délibéré afin de choisir Aups comme commune d'accueil pour ses élèves.

Monsieur Antoine FAURE rappelle que la commune d'Aups a instauré un principe de gratuité pour la commune d'origine. Mais, avant toute prise en charge, il demande l'accord des directeurs d'établissement de la commune d'origine et de départ, ainsi qu'aux Maires concernés.

Madame Anne HOUY défend le principe de réciprocité et souhaite que les communes n'ayant pas d'école participent aux frais de prise en charge de leurs enfants.

Monsieur Charles-Antoine MORDELET souligne également le retrait du CG83 dans la prise en charge des frais de déplacements, créant des déséquilibres entre les communes. Sur ce point, Monsieur Antoine FAURE pense que la communauté de communes doit permettre de mutualiser les coûts de transport et que ses compétences peuvent évoluer. Madame Denise GUIGUES s'interroge sur l'avenir des participations financières du département, si cette compétence devient communautaire.

*La séance est levée à 20h00*

Ont signé les membres présents

<b>Pour la commune d'Aiguines</b>	
- Monsieur Charles-Antoine MORDELET	
- Monsieur Jean-Pierre BAGARRE	
<b>Pour la commune d'Artignosc-sur-Verdon</b>	
- Monsieur Jean-Marie GARRON	
- Monsieur Noël CONSTANS	
<b>Pour la commune d'Aups</b>	
- Monsieur Antoine FAURE	
- Monsieur Jean-Claude BIGOU	
- Monsieur Pierre MEYERE	
<b>Pour la commune de Baudinard-sur-Verdon</b>	
- Monsieur Georges PONS	
- Madame Noëlle CONTRUCCI	
<b>Pour la commune de Bauduen</b>	
- Monsieur Jean-Claude LUCCIANI	
- Madame Gemma VIGIN	

<b>Pour la commune de Moissac-Bellevue</b>	
- <i>Monsieur Jean BACCI</i>	
- <i>Madame Christiane LOUBEYRE</i>	
<b>Pour la commune de Les Salles-sur-Verdon</b>	
- <i>Monsieur André COLDEBOEUF</i>	
- <i>Madame Denise GUIGUES</i>	
<b><i>Pour la commune de Régusse</i></b>	
- <i>Madame Anne HOUY</i>	
- <i>Madame Sylvie ROLAND</i>	
- <i>Monsieur Stéphane POISSON</i>	
<b>Pour la commune de Tourtour</b>	
- <i>Monsieur Pierre JUGY</i>	
- <i>Madame Patricia COSTE</i>	
<b>Pour la commune de Vérignon</b>	
- <i>Madame Juliette DE REMUSAT</i>	
- <i>Monsieur Jean-Charles MILESI</i>	
<b>Pour la commune de Villecroze</b>	
- <i>Monsieur Roland BALBIS</i>	
- <i>Monsieur Christophe GUIOL</i>	
- <i>Monsieur Frédéric GODANO</i>	